

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1010

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, substituer à la première occurrence du mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.